

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 22 septembre 2014 à 19h30.

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry.

Absent : Daniel Dufort, Isabelle Allard et Michel Bourgeois

2014.507

NOMINATION PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE;

Un avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil, la conseillère Marie-Lyne Landry propose que la conseillère Maureen Landry préside la session.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

La présidente constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue.

2014.508

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présentée sur l'avis de convocation.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2014.509

3. AVIS DE MOTION;

Un avis de motion est donné par Éric Allard qu'à une prochaine séance, le règlement 409-2014 modifiant les usages dans la zone C4 sera adopté.

2014.510

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry et résolu de lever l'assemblée à 12h17.

Maureen Landry,
Conseillère
Présidente d'assemblée

Valérie Aubin, gma
Directrice générale
Secrétaire-trésorière